

# Acte à classer

**CS-2021-94**

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

---

**Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2021-11-30T16-52-46.01 ( MI233976731 )

**Identifiant unique de l'acte :**

013-251302014-20211118-CS-2021-94-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

**Objet de l'acte :** Mise en oeuvre des mesures relatives à la forêt dans la nouvelle charte : validations de la stratégie forestière territoriale du territoire du Parc et poursuite de la démarche de préservation de la forêt contre les incendies

**Date de décision :** 18/11/2021



---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.8. Environnement

---

**Acte :** CS-2021-94.PDF

**Multicanal :** Non

---

Classer

Annuler

**Préparé**

Date 30/11/21 à 16:51

Par PASCAL Catherine

**Transmis**

Date 30/11/21 à 16:52

Par PASCAL Catherine

**Accusé de réception**

Date 30/11/21 à 17:08



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Le dix-huit novembre de l'année deux mille vingt et un à seize heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Maison du Temps Libre de la Commune de Lamanon, sous la présidence de Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles, et Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :**

Amaury de TURCKHEIM – Conseiller municipal d'Eygalières, Benoît HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille, Anne-Flore GRECH – Adjointe au Maire de Lamanon, Jean-Benoît HUGUES – Adjoint au Maire des Baux de Provence, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Marc FUSAT – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Pierre FRICKER – Conseiller municipal de Mouriès, Serge PORTAL – Maire d'Orgon, Jean-Denis SANTIN – Adjoint au Maire de Paradou, Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Claire ORIOL – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Lara LODS – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, et Terry CHABERT – Conseiller municipal de Sénas.

**Etaient présentes avec voix délibératives (ayant 4 voix) :**

Marie-Pierre CALLET et Martine AMSELEM – Conseillères départementales.

**Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :**

**Ont donné pouvoir :**

Christophe MADROLLE – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Jacqueline BOUYAC - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Yves VIDAL - Conseiller départemental (ayant 4 voix) à Marie-Pierre CALLET - Conseillère départementale, et Henri PONS - Conseiller départemental (ayant 4 voix) à Martine AMSELEM – Conseillère départementale.

**Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Angélique YTIER-CLARETON – Adjointe au Maire d'Orgon, Eric BLOT – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle GERLIER – Responsable administrative et financière du Parc naturel régional des Alpilles, Jonathan BAUDEL – Chargé de mission Forêt – DFCI – Espaces du Parc naturel régional des Alpilles, Laetitia BAUDRY – Chargée de mission « Communication » du Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles .

DELIBERATION N° CS-2021-94

**Objet : Mise en œuvre des mesures relatives à la forêt dans la nouvelle charte : validations de la stratégie forestière territoriale du territoire du Parc et poursuite de la démarche de préservation de la forêt contre les incendies**

**Monsieur le Président expose :**

- Que le Parc naturel régional des Alpilles œuvre depuis 2007 pour une politique ambitieuse de développement durable et harmonieuse du territoire. Dans cette optique, le Parc naturel régional des Alpilles a exprimé sa volonté de considérer la gestion de la forêt comme un enjeu fort pour le massif à travers le développement d'une stratégie forestière tenant compte de la multifonctionnalité forestière et de ses risques notamment le risque incendie de forêt. Le but est d'encadrer et d'accompagner une dynamique économique, politique, et climatique tenant compte de nos spécificités territoriales.
- Que c'est dans ce cadre que le Parc a lancé en 2019, avec l'aide de ses élus, partenaires et acteurs de notre territoire, deux projets d'envergure :
  - L'élaboration d'un document cadre pour une stratégie forestière territoriale (SFT) qui s'appuie notamment sur la co-construction d'une Charte forestière de territoire et d'un Plan d'approvisionnement territorial.
  - Une actualisation du PIDAF des Alpilles en Plan de Développement de Massif DFCI qui intègre les thématiques agricole, pastorale et forestière dans une perspective de défense des forêts contre l'incendie.
- Que ces deux projets se sont réalisés parallèlement au renouvellement de la Charte du Parc afin de construire une démarche à deux niveaux : politique, la Charte du Parc des Alpilles et opérationnelle, la Stratégie Forestière du Territoire et le Plan de Développement de Massif.
- Ils ont l'intérêt de porter une approche politique et stratégique sur du moyen (5 ans) et long (10 ans) terme et tracent donc une trajectoire précise et maîtrisée sur l'aménagement durable du massif forestier dans toutes ses composantes.
- Que ces 2 projets ont fait l'objet d'une présentation détaillée en séances de la Commission des Finances, du Bureau Syndical, et du Comité syndical afin de permettre aux élus de bien intégrer les tenants et aboutissants de ces projets et la portée des décisions qui seront prises à cette occasion.
- Que c'est une nouvelle logique stratégique, opérationnelle et financière qui est proposée. Outre la stratégie et les ambitions, chacun de ces projets dispose de programmes d'actions phasés, évalués budgétairement dans leurs coûts et dans leur financement, coconstruits avec les acteurs, partenaires et élus du territoire.
- Que l'analyse budgétaire pour la mise en œuvre de cette stratégie a été présentée sur une perspective de 5 ans, afin de permettre à la structure ainsi qu'aux communes, d'avoir une prospective financière claire et précise.
- Qu'à l'issue de ce Comité syndical, la stratégie et les enjeux retenus seront présentés à l'ensemble des Maires réunis dans une conférence consacrée à ce sujet.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Ouï l'exposé du Président,

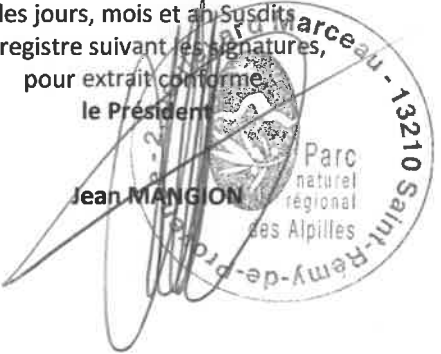
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- De valider la démarche pluriannuelle de la stratégie forestière et du risque incendie.
- De valider son plan de financement prévisionnel.
- De valider la mise en place d'une conférence des maires spécifique.

- De donner pouvoir au Président de mettre en œuvre la présente délibération et de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme  
le Président  
Jean MANGION



Parc naturel régional des Alpes du Nord  
Saint-Rémy-de-Provence - 13210

# Acte à classer

CS-2021-95

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

---

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2021-11-30T16-52-46.00 ( MI233976733 )

Identifiant unique de l'acte :

013-251302014-20211118-CS-2021-95-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Attribution du marché de travaux pour la programmation  
PIDAF Alpilles 2019 et 2020

Date de décision : 18/11/2021



---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics

---

Acte : CS-2021-95.PDF

Multicanal : Non

---

Classer

Annuler

Préparé

Date 30/11/21 à 16:52

Par PASCAL Catherine

Transmis

Date 30/11/21 à 16:52

Par PASCAL Catherine

Accusé de réception

Date 30/11/21 à 17:08



# Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Le dix-huit novembre de l'année deux mille vingt et un à seize heures et trente minutes, le Comité Syndical du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional des Alpilles dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la Maison du Temps Libre de la Commune de Lamanon, sous la présidence de Jean MANGION, Président du Parc naturel régional des Alpilles, et Maire de Saint Etienne du Grès.

**Etaient présents avec voix délibératives (ayant 2 voix) :**

Amaury de TURCKHEIM – Conseiller municipal d'Eygalières, Benoît HERTZ – Conseiller municipal de Fontvieille, Anne-Flore GRECH – Adjointe au Maire de Lamanon, Jean-Benoît HUGUES – Adjoint au Maire des Baux de Provence, Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Marc FUSAT – Adjoint au Maire de Maussane les Alpilles, Jean-Pierre FRICKER – Conseiller municipal de Mouriès, Serge PORTAL – Maire d'Orgon, Jean-Denis SANTIN – Adjoint au Maire de Paradou, Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Anne-Claire ORIOL – Adjointe au Maire de Saint Martin de Crau, Lara LODS – Conseillère municipale de Saint Rémy de Provence, et Terry CHABERT – Conseiller municipal de Sénas.

**Etaient présentes avec voix délibératives (ayant 4 voix) :**

Marie-Pierre CALLET et Martine AMSELEM – Conseillères départementales.

**Etait présente avec voix délibératives (ayant 5 voix) :**

**Ont donné pouvoir :**

Christophe MADROLLE – Conseiller régional (ayant 5 voix) à Jean MANGION – Maire de Saint Etienne du Grès, Jacqueline BOUYAC - Conseillère régionale (ayant 5 voix) à Laurent GESLIN – Maire de Mas Blanc des Alpilles, Yves VIDAL - Conseiller départemental (ayant 4 voix) à Marie-Pierre CALLET - Conseillère départementale, et Henri PONS - Conseiller départemental (ayant 4 voix) à Martine AMSELEM – Conseillère départementale.

**Etaient également présents dans la salle mais non votants :**

Claude SANCHEZ – Adjoint au Maire de Saint Etienne du Grès, Angélique YTIER-CLARETON – Adjointe au Maire d'Orgon, Eric BLOT – Directeur du Parc naturel régional des Alpilles, Danielle GERLIER – Responsable administrative et financière du Parc naturel régional des Alpilles, Jonathan BAUDEL – Chargé de mission Forêt – DFCI – Espaces du Parc naturel régional des Alpilles, Laetitia BAUDRY – Chargée de mission « Communication » du Parc naturel régional des Alpilles, et Catherine PASCAL-SAUTECOEUR – Assistante de direction du Parc naturel régional des Alpilles .

DELIBERATION N° CS-2021-95

**Objet : Attribution du marché de travaux pour la programmation PIDAF Alpilles 2019 et 2020**

**Monsieur le Président expose :**

- Que par délibérations, le Comité syndical a validé les programmes des travaux PIDAF 2019 et 2020 ainsi que leurs plans de financement. Les financeurs ont depuis validé le contenu des programmes de travaux, ce qui a permis au Parc de lancer les consultations de marchés publics.
- Que le financement de cette opération sera assuré selon les pratiques habituelles à hauteur de 80 % par les financeurs habituels (Europe, Etat, Région et Département) et à hauteur de 20 % par les Communes du territoire selon la règle de péréquation habituelle.
- Que selon le type d'ouvrage et les animations nécessaires, le Parc regroupe des opérations de même nature afin d'être plus compétitif lors de la mise en concurrence.
- Que le marché proposé à délibération de ce Comité syndical concerne du génie civil et du génie forestier. Après la réalisation des projets, validés par un comité technique de suivi composé d'élus, de l'ONF, des FORSAP, du SDIS, des sociétés de chasse, du maître d'œuvre et du Parc, la consultation pour la réalisation des travaux a été lancée par publication le 04 octobre 2021 et a pris fin le 2 novembre 2021 à 12h00.
- Que la consultation est décomposée en 3 lots, 2 de génie civil (Partie Est et partie Ouest) et 1 de génie forestier. La décomposition par lot des travaux de génie civil nous permet d'augmenter la mise en concurrence, découper le territoire en secteur et garantir une fin des travaux au 28 février 2022.
- Que neuf entreprises ont déposé leur candidature sur la plateforme dématérialisée.
- Que le maître d'œuvre, BOLEA, a estimé le montant total des travaux ci-dessous à 239 00,00 € HT, pour les opérations suivantes :
  - Lot n°1 Travaux de génie civil - Partie Est : Travaux de génie civil - Partie Est - Communes d'Eyguières et Lamanon
    - Mise aux normes DFCI de la piste AL142 sur 5 400 ml
    - Mise aux normes DFCI de la piste AL143 sur 1 360 ml
  - Lot n°2 Travaux de génie civil - Partie Ouest : Travaux de génie civil - Partie Ouest - Communes de Tarascon, St-Etienne-du-Grès, Les-Baux-de-Provence, St-Rémy-de-Provence et Fontvieille
    - Mise aux normes DFCI de la piste AL101 sur 865 ml
    - Mise aux normes DFCI de la piste AL105 sur 1 525 m
    - Mise aux normes DFCI de la piste AL114 sur 1 200 m
    - Fourniture et mise en place de 52 bornes de signalisation de piste DFCI
  - Lot n°3 Travaux de génie forestier : Travaux de génie forestier - Communes de Saint Etienne du Grés, Tarascon et Fontvieille
    - Mise aux normes DFCI de la BDS de l'AL203 Sud sur 9 Ha
    - Réalisation d'une éclaircie DFCI « la Lèque » sur 20 Ha
- Que les offres sont analysées et classées sur la base d'une note technique (60%) et financière (40%). Le montant étant supérieur au seuil de compétence du Bureau Syndical, l'attribution du marché a été délibérée lors du Comité syndical.
- Que la Commission des Marchés/Finances s'est réunie en amont du Comité syndical pour une présentation et validation du ou des candidats en séance sur les éléments suivants :
  - L'attribution du lot n°3 à la société DOLZA
  - Une demande de précision aux candidats des lot n°1 et n°2 sur la faisabilité technique, organisationnelle, humaine et financière d'une réponse lot par lot ou tous les lots.
- Que ceci exposé, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer.

**Le Comité Syndical,**

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

**Décide :**

- D'attribuer du lot n°3 à la société DOLZA pour un montant de 83 150,00 € HT.
- De demander des précisions aux candidats des lot n°1 et n°2 sur la faisabilité technique, organisationnelle, humaine et financière d'une réponse lot par lot ou tous les lots.
- De donner pouvoir au Président de mettre en œuvre la présente délibération et de signer toute pièce utile à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré  
les jours, mois et an Susdits  
au registre suivant les signatures,  
pour extrait conforme,  
le Président  
Jean MANGION  
Parc naturel régional  
des Alpilles  
13210 Saint-Rémy-de-Provence